



Conseil Départemental du Bas-Rhin
Commune de Saverne
Association ESPACE ROHAN

CONVENTION D'OBJECTIFS 2016 - 2018 RELAIS CULTUREL DE SAVERNE

Service gestionnaire du dossier : *Service du Développement Artistique*

| | | |
|--|--|-----------|
| I. | Objet de la convention | 2 |
| A. | Les critères d'éligibilité au label départemental « Relais Culturel » | 2 |
| B. | Les axes prioritaires de la convention d'objectifs | 3 |
| C. | La mise en place d'une communication spécifique au Département | 3 |
| II. | Engagement des différents signataires | 4 |
| A. | Engagement de l'Association | 4 |
| B. | Engagement de la Commune | 4 |
| C. | Engagement du Département | 4 |
| III. | Durée de la convention d'objectifs | 4 |
| IV. | Le suivi et l'évaluation de la convention d'objectifs | 5 |
| A. | Le suivi | 5 |
| i. | Les réunions du réseau départemental des Relais Culturels | 5 |
| ii. | Le comité de suivi par Relais Culturel | 5 |
| B. | Le bilan | 5 |
| i. | Le bilan annuel | 5 |
| ii. | L'évaluation de fin de convention d'objectifs | 5 |
| V. | Le financement du Relais Culturel de Saverne | 6 |
| A. | Les modalités de financement du Relais Culturel par le Département | 6 |
| i. | La participation du Département | 6 |
| ii. | Les modalités de versement | 6 |
| B. | Les modalités de financement du Relais Culturel par la Commune | 6 |
| C. | Pièces justificatives | 7 |
| VI. | Utilisation des subventions | 7 |
| VII. | Modalités de résiliation de la convention d'objectifs | 7 |
| A. | Résiliation pour motif d'intérêt général | 7 |
| B. | Sanctions résolutoires | 7 |
| ANNEXES | | 9 |
| Annexe 1 : La politique culturelle de la Ville de Saverne | | 10 |
| Annexe 2 : Projet artistique et culturel du Relais Culturel | | 12 |
| Annexe 3 - Projet de budget du Relais Culturel | | 18 |
| Annexe 4 - Indicateurs d'évaluation | | 19 |

CONVENTION D'OBJECTIFS

Pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018

ENTRE

L'association ESPACE ROHAN,

en tant que gestionnaire du Relais Culturel de Saverne, inscrite au Registre du Tribunal d'Instance de Haguenau sous le volume XXV – Folio 1022, dont le siège social est situé Place du Général de Gaulle BP 40055 67701 Saverne, représentée par Madame Danielle ARCHEN, en tant que présidente en exercice,

ci-après désignée par les termes « l'Association »,

d'une part,

ET

La Ville de Saverne,

dont le siège est situé 78 Grand Rue 67000 Saverne, représentée par Monsieur le Maire Stéphane LEYENBERGER,

ci-après désignée en les termes « la Commune »,

ET

Le Département du Bas-Rhin,

dont le siège est situé Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg Cedex 9, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,

ci-après désigné par les termes « le Département »,

d'autre part.

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 104 ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération du Conseil Général du 8 novembre 2005 relative au partenariat entre les Relais Culturels et le Conseil Général ;
- La délibération du Conseil Général du 21 juin 2011 relative aux modalités de partenariat avec les Relais Culturels ;
- La délibération de la Commission Permanente en date du 7 novembre 2016 approuvant la présente convention d'objectifs ;
- La délibération de la Ville de xx du 7 novembre 2016

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La politique culturelle est une politique partagée entre les acteurs institutionnels. Conscient de la force de ses effets leviers dans le développement sociétal, l'attractivité des territoires et la préservation du lien social, le Département souhaite poursuivre son engagement aux côtés des collectivités locales pour l'accès de tous les Bas-Rhinois à la culture.

Les Relais Culturels constituent un élément essentiel dans la mise en œuvre de la politique culturelle départementale qui s'appuie sur cinq axes :

« Faire société » aujourd'hui par la culture : le Département souhaite s'appuyer sur des structures, tels que les Relais Culturels, qui favorisent par leur travail de médiation le développement du lien social entre les générations et les publics d'origine sociale ou de conditions de santé différentes.

De l'éducation à la citoyenneté : la culture participe au développement de soi à tous les âges et constitue un vecteur essentiel d'éducation, de développement de la personnalité, d'ouverture à la différence et de sensibilisation à la citoyenneté.

Un maillage territorial qui favorise l'accès des Bas-Rhinois à la culture : en raison de leur implantation géographique et de leur nature, les Relais Culturels représentent un maillon essentiel du développement culturel du territoire. Par les actions culturelles qu'ils développent, ils sensibilisent les habitants de leur territoire d'implantation à la culture.

Le soutien à la vie associative culturelle : le Département souhaite favoriser l'engagement des bénévoles sur l'ensemble du territoire et inventer avec les associations de nouveaux modes d'accompagnement.

L'enjeu de l'attractivité : les actions des Relais Culturels s'inscrivent dans les objectifs départementaux de proximité, d'efficacité et de transversalité en favorisant le développement culturel, social et économique de leur territoire.

Le label « Relais Culturel » permet d'encourager le développement d'actions qui répondent aux différents axes de la politique culturelle départementale. Il met en exergue le partenariat de longue date entre le Département, les Communes et/ou Intercommunalités d'implantation et les Relais Culturels. Ce partenariat s'appuie sur un engagement conjoint d'une durée de trois ans affirmé par la présente convention d'objectifs qui développe les priorités du Département et celles de la Commune et/ou de l'intercommunalité à travers les activités du Relais Culturel.

I. Objet de la convention

Cette convention précise les engagements des différents signataires dans le cadre du label « Relais Culturel » dont les critères sont les suivants :

A. Les critères d'éligibilité au label départemental « Relais Culturel »

- un équipement culturel fixe situé dans une commune hors de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- la présence minimum de deux équivalents temps plein affectés à l'établissement, dont l'un est directeur et responsable de la programmation ;
- la licence d'entrepreneur de spectacles qui est obligatoire pour l'organisation d'événements ;

- la présentation d'un minimum de 10 spectacles différents de type professionnel programmés sur une saison dont 4 de compagnies ou formations musicales bas-rhinoises ;
- un programme d'actions qui prend en compte les axes prioritaires de la convention d'objectifs ci-après.

B. Les axes prioritaires de la convention d'objectifs

- Proposer une programmation artistique de qualité et diversifiée :
 - la diversité esthétique des spectacles de la programmation (théâtre, musique classique, musiques actuelles, danse, arts du cirque, arts de rue) et le soutien aux propositions innovantes.
- Contribuer à l'animation et au développement d'une dynamique de projet de territoire :
 - un travail avec le Département dans le cadre d'une dynamique culturelle de territoire ;
 - un travail en collaboration avec les collectivités locales ou avec des partenaires éducatifs, culturels et associatifs ;
 - un soutien à la diffusion de compagnies ou de formations musicales bas-rhinoises par la programmation de leurs spectacles, notamment autour du dialecte et de la culture alsacienne ;
 - un encouragement à l'implication des habitants du territoire autour de projets participatifs.
- Accompagner et développer des actions et initiatives dans le domaine de la transmission artistique
 - la coordination des actions portées soit par des organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la culture sur le territoire, soit par le Relais Culturel lui-même ;
 - la programmation d'au moins une résidence artistique (théâtre, musique, danse, art plastique, ...) par saison culturelle avec un artiste ou une compagnie prévoyant des actions culturelles avec les habitants du territoire ;
 - l'encouragement aux pratiques amateurs par l'accompagnement des projets et la programmation d'ateliers de pratiques artistiques.
- Proposer des actions spécifiques et prendre en compte dans la programmation les publics prioritaires du Département (jeunes, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale)

c. La mise en place d'une communication spécifique au Département

Dans le cadre de ses actions de communication, l'Association s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans ses rapports avec les médias et sur tous les documents de communication rédigés et diffusés par le Relais Culturel. Cette information pourra se matérialiser notamment par la présence du logo du Département du Bas-Rhin ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance. Le Département fournira un visuel à insérer sur une page du livret de présentation des activités du Relais Culturel. Le

Département devra être informé des manifestations publiques organisées dans le cadre de la convention.

II. Engagement des différents signataires

A. Engagement de l'Association

Par la présente convention, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations politiques et dans le cadre de son projet culturel en annexe, un programme d'actions répondant aux critères et aux axes prioritaires du label « Relais Culturels » énoncés ci-dessus.

B. Engagement de la Commune

La Commune s'engage à contribuer à la réalisation du programme d'actions du Relais Culturel à travers un soutien financier dans le cadre d'une convention financière annuelle en fonction des crédits inscrits lors du vote du budget, un soutien matériel et/ou humain dans le cadre d'une convention.

La Commune favorisera les interactions entre les différents acteurs culturels du territoire en lien avec ses orientations en matière culturelle qui se trouvent en annexe 1.

C. Engagement du Département

Le Département s'engage à contribuer à la réalisation du programme d'actions du Relais Culturel à travers un soutien financier dans le cadre d'une convention financière annuelle en fonction des crédits inscrits lors du vote du budget, un soutien matériel et/ou humain.

Le Département accompagnera le Relais Culturel et les collectivités locales concernées :

- dans le cas d'évolutions institutionnelles qui pourraient avoir un impact sur la gouvernance de la structure ;
- dans le cas de projets portés par le Relais Culturel impliquant d'autres acteurs du territoire.

Le Département favorisera le rapprochement entre les diffuseurs culturels de la nouvelle grande région pour permettre une meilleure circulation des œuvres.

III. Durée de la convention d'objectifs

La convention est conclue pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention, ou d'un avenant prolongeant la présente convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue dans la partie IV.B. de la présente convention.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

IV. Le suivi et l'évaluation de la convention d'objectifs

A. Le suivi

i. Les réunions du réseau départemental des Relais Culturels

Le Département s'engage à animer le réseau départemental en réunissant une à deux fois par an les représentants des Relais Culturels. Ces réunions seront présidées par le Vice-Président de la Commission Enfance, Famille, Education.

Ces échanges viseront à améliorer la communication, la collaboration et la coordination des responsables de l'ensemble des Relais Culturels du Bas-Rhin, afin de faciliter la mise en place d'outils, la mutualisation, les débats, les forces de proposition ou encore l'accès à l'actualité des Relais Culturels.

ii. Le comité de suivi par Relais Culturel

Dans une perspective d'information réciproque et en vue d'échanger sur l'exécution de la présente convention d'objectifs, le Département organisera un comité de suivi une fois par an par Relais Culturel composé d'un représentant de chaque partie au contrat. Il sera présidé par un des élus du canton.

Il permet de mener des débats contradictoires et éventuellement de proposer des réajustements ou des orientations nécessaires. Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de l'Association ainsi que de la situation de l'emploi. Il pourra en tant que de besoin, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures.

Par ailleurs, le Département sera invité aux réunions du conseil d'administration de l'Association.

B. Le bilan

i. Le bilan annuel

Le bilan annuel s'appuie sur l'analyse du bilan d'activité de l'Association et des indicateurs de la grille d'évaluation en annexe (annexe 4), étant précisé que ceux-ci doivent rendre compte quantitativement et qualitativement des actions menées ainsi que de leur pertinence au regard des axes prioritaires du Département.

L'Association s'engage à transmettre ces documents au plus tard à la fin du mois d'octobre de l'année en cours. Ils seront présentés au comité de suivi annuel et à l'appréciation de la commission territoriale compétente du Département. Ces éléments permettront de déterminer le montant annuel de la subvention.

ii. L'évaluation de fin de convention d'objectifs

L'évaluation finale de la convention d'objectifs sera réalisée à partir de la compilation des éléments d'évaluation annuelle et d'un bilan synthétique des actions développées pendant la durée de la convention d'objectifs qui sera rédigé par le responsable du Relais Culturel.

Une réunion d'évaluation sera organisée avec le responsable du Relais Culturel, à l'initiative du Conseil Départemental et en présence d'élus (Maire ou Adjoint à la culture de la

Commune, Conseillers Départementaux). Ce temps d'évaluation permettra de révéler et d'apprécier les effets tant qualitatifs que quantitatifs des actions menées par le Relais Culturel, ainsi que de mesurer leur pertinence au regard des axes prioritaires du Département.

V. Le financement du Relais Culturel de Saverne

A. Les modalités de financement du Relais Culturel par le Département

i. La participation du Département

Pour l'année 2016, le montant a été déterminé au regard de l'évaluation de la convention d'objectifs précédente.

Pour les exercices 2017 à 2018, la participation départementale sera définie selon les éléments de bilan annuel du projet culturel et artistique (en annexe 2) et des indicateurs (en annexe 4) et après le vote du budget en fonction des crédits qui y seront inscrits sous réserve du respect par le Relais Culturel de ses obligations inscrites dans la présente convention.

ii. Les modalités de versement

Il sera procédé au versement de la subvention après la présentation des éléments de bilan de l'année précédente et la signature d'une convention financière annuelle entre le Département et l'Association.

B. Les modalités de financement du Relais Culturel par la Commune

Le soutien de la Ville de Saverne à l'Association de gestion de l'Espace Rohan est de l'ordre de 423 000 euros par an (montant année 2016) sous forme d'une subvention, comprenant 8500 euros pour le festival jeune public «Mon mouton est un lion ».

En contrepartie, l'Association assure :

- la conception, la promotion et la mise en œuvre d'une saison de spectacles vivants et accueille les compagnies artistiques professionnelles
- la mise en œuvre d'actions culturelles à destination des publics scolaires notamment et des amateurs du territoire ; elle peut aussi engager des coproductions et des résidences d'artistes, en synergie avec d'autres acteurs culturels du territoire
- la gestion de l'ensemble du personnel de l'Espace Rohan et sa rémunération
- le fonctionnement et la maintenance de l'Espace Rohan (Salle Jean-Louis Barrault, coulisses, accueil, foyer de convivialité, bureaux), y compris de son plateau technique;
- la logistique technique lors de l'accueil d'activités associatives ou privées
- la prise en charge des fluides (chauffage et électricité) liés à l'exploitation de la salle pendant la saison, la prise en charge de 20% du salaire du concierge du Château des Rohan ainsi que de 50% des contrats de maintenance (ascenseurs, machineries, extincteurs,...)

La Ville prend en charge les investissements (renouvellement du matériel technique, entretien et réparation du bâtiment et des infrastructures) nécessaires au bon

fonctionnement de l'activité de l'Espace Rohan. (8000 euros en 2016) afin de permettre de rester techniquement performant et de répondre aux exigences d'accueil de troupes professionnelles.

Le Château des Rohan, classé Monument Historique, et accueillant outre l'Espace Rohan deux musées, une école, une auberge de jeunesse et des salles de conférence/réception, représente environ 70 000 euros d'entretien par an (hors personnel).

C. Pièces justificatives

Le Relais Culturel s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice les documents suivants :

- un bilan financier des actions subventionnées attestant de la conformité de l'emploi des subventions départementales ;
- les budgets, les comptes annuels du Relais Culturel et le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous autres documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- le rapport d'activité annuel de l'Association.

VI. Utilisation des subventions

L'Association s'engage à utiliser les subventions départementales ou communales conformément à leur objet et dans les conditions définies par la présente convention.

En cas d'utilisation des subventions départementales et communales à des fins autres que celles définies par la présente convention, le Département ou la Commune pourra remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. Dans ce cas, le Département ou la Commune aura également la faculté de ne pas prendre en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par le Relais Culturel.

De même, le Relais Culturel devra restituer les fonds non utilisés au Département ou à la Commune.

VII. Modalités de résiliation de la convention d'objectifs

A. Résiliation pour motif d'intérêt général

Pour la préservation de l'intérêt général, le Département et la Commune peuvent mettre fin de façon anticipée à la présente convention. Ils en informent l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, la présente convention d'objectifs prendra fin à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

B. Sanctions résolutoires

En cas de non-respect, par l'une des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'une lettre motivée, envoyée en recommandé avec accusé de réception.

En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou de redressement de l'Association bénéficiaire, le Département et la Commune auront la faculté de demander la résiliation de la

présente convention conformément aux dispositions du Code de commerce (CF.Art.L.622-13 du Code de commerce).

En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, la présente convention sera résiliée de plein droit sur simple demande du Département ou de la Commune à compter de la réception par le Relais Culturel de xx d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

La présente convention d'objectifs est établie en trois exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Fait à Strasbourg, le 7 novembre 2016

Pour le Département,
Le Président du Conseil
Départemental du Bas-Rhin,

Pour la Commune,
Le Maire de Saverne,

Frédéric BIERRY

Stéphane LEYENBERGER

Pour l'Association,
La présidente de l'Association ESPACE ROHAN

Danielle ARCHEN

ANNEXES

Annexe 1 : La politique culturelle de la Ville de Saverne

Le rayonnement de Saverne, ville de 12 000 habitants, en matière culturelle notamment, s'étend sur un vaste secteur de 80 000 habitants et concerne 80 communes du nord-ouest du département, de même que plusieurs communes mosellanes, jusqu'à Sarrebourg et au-delà, impliquant une dimension interdépartementale dans la politique culturelle de la commune.

A. Les orientations culturelles de la Ville de Saverne

L'action culturelle de la ville est portée par les services culturels : la bibliothèque, l'école de musique et le musée ainsi qu'un service d'animations municipales. L'Espace Rohan représente par ailleurs un pilier essentiel de l'action culturelle locale.

190 associations, dont une soixantaine à caractère culturel, complètent une offre diversifiée en matière d'animation (conférences, concerts, expositions, spectacle vivant, événements, etc). L'action associative s'inscrit dans le cadre d'une "Charte pour le partenariat entre la Ville et les associations" révisée en octobre 2015.

L'offre culturelle est complétée par un cinéma de deux salles (400 places), classé Art et Essai depuis 2011, propriété de la commune et exploité par un professionnel sous forme de délégation de service public. Outre la programmation grand public, le cinéma est largement ouvert à l'action culturelle proposée par la Ville et les associations.

L'essentiel de la présentation de spectacles vivants est portée par le Relais culturel Espace Rohan, situé dans le château des Rohan, l'un des 9 monuments historiques à la charge de la commune.

La politique culturelle de la ville de Saverne se décline selon les grands axes suivants

la diversité du public

- *intergénérationnel* : animation auprès des seniors par le biais de l'association des jeunes seniors et du foyer municipal des personnes âgées, participation de la Ville au dispositif de la carte Culture régionale se cumulant avec la carte Vitaculture accessible à l'Espace Rohan, soutien privilégié de la Ville aux événements permettant la mixité générationnelle.

- *l'accès au public jeune* : gratuité d'accès à la bibliothèque et au musée pour les moins de 18 ans, soutien financier au festival Mon mouton est un lion, co-organisation de la semaine des arts à l'école (avec rencontres chantantes à l'Espace Rohan touchant plusieurs centaines d'enfants de primaires et collèges), ouverture d'une classe et d'une salle de musique actuelle à l'école de musique qui présente un concert annuel à l'Espace Rohan.

- *l'accès aux personnes à mobilité réduite et souffrant de handicap* : accès et mise en place d'une boucle pour malentendant à l'Espace Rohan et au cinéma, partenariat avec les structures de l'AAPEI dans l'organisation de plusieurs manifestations culturelles par an, accueil du spectacle annuel de l'AAPEI à l'Espace Rohan

- *une aide aux personnes défavorisées* : aide sociale du CCAS pour la cotisation associative de jeunes de milieux défavorisés, billets à l'Espace Rohan proposés par le biais de l'association Tôt ou Tard, actions auprès du public du quartier Est, quartier prioritaire identifié et faisant l'objet d'un Contrat de Ville.

- la Ville de Saverne a signé avec l'Etat et différents partenaires en 2015 *un contrat de ville concernant le quartier Est, classé prioritaire*. De nombreuses actions autour de 4 piliers et d'axes transversaux concernent les actions culturelles de la commune.

la diversité de l'offre culturelle

- *Festival Jeune public* porté par l'Espace Rohan au mois de mai

- *Festival d'animation d'été gratuites* sur la place du centre ville nouvellement réaménagée et sur le port de plaisance en plein expansion

- Conditions préférentielles d'utilisation de la salle de l'Espace Rohan pour les *associations culturelles savernoises* (chorales, orchestre d'harmonie, école de danse, institut médico-éducatif..)

- Coordination de la fête de la musique avec l'Espace Rohan - Organisation d'un spectacle estival en co-production avec le *Comité des fêtes "Noces de Château"*, rassemblant une centaine d'acteurs amateurs et permettant un accès privilégié aux coulisses du Château des Rohan.

la mise en sécurité des ERP à caractère culturel

- travaux de mise en conformité du château des Rohan, finalisés en 2009

- formation en SSIAP du concierge du Château des Rohan, formation de tous les personnels intervenant au Château

- formation SSI de tout le personnel d'accueil du Château des Rohan

B. La place du Relais Culturel dans la mise en œuvre de la politique culturelle de la Commune

Le spectacle vivant est une des expressions de la politique culturelle de la Ville, l'essentiel de la programmation se fait au sein de la salle de l'Espace Rohan qui répond parfaitement aux besoins en technique et personnel. Le festival « Mon mouton est un lion » contribue au rayonnement de la Ville et du territoire du Pays de Saverne.

Le partenariat entre la Ville de Saverne et l'Association Espace Rohan - Relais culturel vise

- à travers la présentation d'une saison de spectacles vivants et du Festival "Mon mouton est un lion", à promouvoir différentes formes artistiques

- à travers l'organisation d'une saison culturelle variée, ouverte à tous les arts de la scène, dans des conditions techniques de qualité, à permettre à la Ville de remplir son rôle de centralité en matière culturelle, pour un large territoire, favorisant également le rayonnement et la promotion de la Ville

-à travers sa politique tarifaire (abonnement, tarif jeune, etc...), l'organisation de spectacles « jeune public » et de spectacles à destinations des établissements scolaires, à favoriser l'accès à la culture à un large public

-à offrir une infrastructure de première qualité à des manifestations culturelles ou autres organisées dans le cadre d'activités associatives ou privées.

L'Espace Rohan répond ainsi aux besoins d'expression artistique des associations locales, Orchestre d'harmonie, Chorales, école de danse, institut médico-éducatif, audition de fin d'année des élèves de l'école de musique... qui bénéficient à tarif préférentiel d'un équipement de qualité et des compétences techniques d'une équipe permanente qualifiée.

La semaine des Arts à l'école organisée conjointement avec l'Inspection de l'Education nationale a fêté en 2016 sa 10^{ème} édition et permis à plusieurs centaines d'élèves de primaire et collèges de présenter leur création musicale dans des conditions professionnelles.

Annexe 2 : Projet artistique et culturel du Relais Culturel

ESPACE ROHAN – SAVERNE

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2016-2018

A. PRESENTATION GENERALE DU RELAIS CULTUREL

La création du Relais Culturel de Saverne

C'est à l'automne 1989 que la Ville de Saverne décide la réalisation d'un Relais Culturel implanté dans le Château des Rohan. Le projet s'appuie sur une dynamique culturelle existante : important tissu associatif (nombreuses chorales et formations musicales, théâtre amateur...), une des plus importantes écoles de musique du département, existence d'un spectacle événementiel d'été, accueil de spectacles des Régionales... Il pointe l'absence d'un lieu d'accueil et de diffusion digne des missions d'une ville-centre de 12 000 habitants.

Il met en avant la nécessité de former et de fidéliser un public -notamment par le biais d'une politique d'abonnement- et cite comme cible privilégiée le jeune public (Saverne a 4 lycées, 2 collèges, 7 écoles primaires et maternelles).

Le projet présenté alors par la municipalité et son député-maire Adrien Zeller prévoit la création d'un lieu ouvert à toutes les formes d'expression artistique, spectacle vivant en priorité (théâtre, musique, danse...), et doit permettre l'irrigation culturelle de l'arrière-pays de Saverne (plus de 80 000 personnes). La salle de spectacles d'une capacité d'environ 500 places sera également dédiée à l'accueil de congrès et des manifestations associatives. Une convention signée avec la Drac stipule que le spectacle vivant doit être un des éléments porteur du Relais Culturel, centre d'animation et de diffusion culturelle qui doit confronter les publics avec "les aspects diversifiés des cultures d'aujourd'hui".

L'association de gestion "Espace Rohan" est créée le 6 juillet 1992 et a pour objet de promouvoir la vie culturelle dans la région de Saverne, de faire bénéficier également la population des localités voisines des possibilités culturelles offertes par les infrastructures existantes à Saverne, d'assurer la gestion artistique et technique de l'équipement et de mener toutes activités de création, de diffusion et d'animation culturelle s'appuyant sur toutes les techniques d'expression artistique. Le Relais Culturel de Saverne a ouvert ses portes au public le 24 septembre 1994.

Le Relais Culturel et son action sur le territoire du Pays de Saverne aujourd'hui.

L'Espace Rohan est un lieu de diffusion pluridisciplinaire qui accueille le spectacle vivant sous toutes ses formes : théâtre classique et contemporain, musiques (classique, vocale, lyrique, du monde, musiques actuelles...) mais aussi danse, humour, conte, marionnettes, théâtre d'objets, mime, nouveau cirque... dans le cadre d'une programmation alliant qualité artistique et accessibilité à un large public.

Ainsi des compagnies régionales, mais également de nombreux artistes venus de toute la France et de l'étranger, présentent les principaux courants de la création d'aujourd'hui par le biais de quelque 35 spectacles différents chaque saison.

Chaque année, environ 80 représentations sont proposées en programmation propre en sa salle par l'Espace Rohan et accueillent plus de 25 000 spectateurs. Une offre variée et un juste équilibre entre exigence et séduction a su trouver un public à la fois nombreux et satisfait à en juger par les témoignages reçus sous diverses formes. Cela s'explique par une fidélisation du public et notamment un grand nombre d'abonnés (environ 1300). Les spectateurs abonnés proviennent de plus de 150 communes différentes (environ 33 % sont originaires de Saverne, 22 % des autres villages de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, 30 % d'autres communes du département du Bas-Rhin, et 15 % de

Moselle), mettant ainsi en évidence le rayonnement de l'Espace Rohan sur un vaste territoire du Pays de Saverne et bien au-delà.

L'Espace Rohan mène depuis son ouverture une importante action de diffusion à destination du jeune public en temps scolaire. Chaque année une dizaine de spectacles différents est proposée aux élèves des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées du territoire. Plus de 30 représentations accueillent chaque saison environ 8000 élèves originaires de plus de 50 établissements. Dossiers pédagogiques et actions de médiation accompagnent ces propositions artistiques aux esthétiques les plus diverses.

L'action menée en direction du jeune public et des familles trouve son point culminant à l'occasion du festival "Mon Mouton est un Lion" organisé par l'Espace Rohan avec de nombreux partenaires, associations, communes et communautés de communes de la région depuis presque 20 ans. Une soixantaine de représentations réunissent ainsi chaque année au mois de mai environ 9 000 spectateurs.

Si le festival "Mon Mouton est un Lion" est l'occasion privilégiée d'actions culturelles à destination de publics spécifiques (Petite enfance, personnes âgées, intervention dans les quartiers...), c'est tout au long de l'année que le Relais Culturel de Saverne propose des actions d'accompagnement et des activités d'animation en lien ou non avec les spectacles : ateliers théâtre, interventions de comédiens, chorégraphes, auteurs, metteurs en scène, stages pluridisciplinaires, ateliers d'écriture, rencontres entre artistes professionnels et amateurs, visites des coulisses du théâtre...

L'Espace Rohan soutient aussi la création et accompagne les compagnies artistiques régionales ; outre les préachats de spectacles en devenir et l'accueil des productions d'une dizaine de compagnies professionnelles alsaciennes chaque saison, le relais culturel soutient chaque année une équipe artistique en coproduction (à hauteur de 8 à 10 000€) et offre un accueil en résidence de création avec mise à disposition d'une salle de répétition permanente, des moments de mise à disposition du plateau du théâtre ainsi que des aides technique, logistique et en communication.

De nombreuses manifestations culturelles (une quarantaine) organisées chaque saison par les associations locales et par d'autres organismes (écoles, entreprises...) sont accueillies tout au long de l'année à l'Espace Rohan et complètent ainsi une politique d'animation de territoire menée aussi avec d'autres partenaires notamment les Régionales et les Scènes du Nord-Alsace.

Cette intense activité (environ 40 000 spectateurs par an toutes activités confondues) donne à notre association un statut d'acteur culturel majeur, reconnu et validé par les publics comme par les compagnies artistiques régionales et nationales, par les partenaires, mécènes, médias, tout comme les collectivités et les réseaux professionnels. Après plus de 20 années de fonctionnement, l'Espace Rohan remplit avec succès les missions d'un relais culturel sur le territoire du Pays de Saverne et au-delà.

B. CONFORMITE AUX CRITERES DU LABEL «RELAIS CULTUREL»

Située à Saverne, dans le Château des Rohan, la salle de spectacles «Jean-Louis Barrault» de 493 places en gradins est équipée d'une machinerie scénique, de matériels d'éclairage et de sonorisation très performants, renouvelés et modernisés régulièrement grâce à un budget d'investissement mis à disposition par la Ville de Saverne. Accessible aux handicapés, elle est équipée d'une boucle magnétique pour malentendants.

Le personnel permanent de l'Espace Rohan est composé de 9 salariés (8.25 ETP) :

- un directeur, chargé de la programmation artistique
- une chargée de communication, des relations publiques, de la programmation jeune public et de la coordination du festival Mon Mouton est un Lion
- un secrétaire-comptable

- une chargée d'accueil et de billetterie
- une chargée à l'information et à l'accueil des compagnies
- un directeur technique
- un régisseur son
- un régisseur lumière
- une employée d'entretien

Le directeur est titulaire des 3 licences d'entrepreneur de spectacles : catégorie 1 - n°135953, catégorie 2 - n°135954, catégorie 3 - n°135955.

La programmation de l'Espace Rohan comprend chaque saison au minimum 30 spectacles professionnels différents (hors festival Mon Mouton est un Lion) et accueille chaque année une dizaine de compagnies ou formations musicales bas-rhinoises.

Le projet artistique et culturel prend en compte les axes prioritaires du département et contribue à l'animation et au développement d'une dynamique de projet de territoire. Il accompagne les initiatives dans le domaine de la transmission artistique et prend en compte les publics prioritaires du département (collégiens, personnes en situation de handicap ou en difficulté sociale...)

C. PERSPECTIVES D'EVOLUTION POUR LES TROIS PROCHAINES ANNEES

Au cours des saisons à venir, et conformément aux missions qui ont présidé à sa création, l'Espace Rohan veut consolider son action en faveur du spectacle vivant à destination des publics originaires d'un très vaste territoire (40 Kms autour de Saverne). Il se fixe pour objectif de faire découvrir la richesse et la diversité des œuvres artistiques, notamment contemporaines ou innovantes, à travers une programmation dense (plus 30 spectacles différents, 70 levers de rideau en programmation propre par saison) se situant entre tradition et modernité, entre culture régionale et ouverture sur le monde. Il continuera notamment d'accueillir des créations des compagnies régionales.

Dans un environnement de multiplication des offres culturelles et de nouveaux comportements des spectateurs (pratiques individuelles de plus en plus fragmentées), le maintien à son niveau artistique actuel de la programmation semble indispensable pour garder, voire élargir, ce public fidélisé au cours des années passées.

Mais dans un contexte économique plus difficile, avec des collectivités territoriales fragilisées et des aides publiques en baisse, l'Espace Rohan doit toujours davantage optimiser l'équilibre entre les dépenses artistiques et ses ressources propres, notamment la billetterie des spectacles. Nous nous y employons avec toute l'énergie nécessaire, l'équipe professionnelle autant que les bénévoles de l'Association de gestion. Nous le faisons pour pouvoir continuer à proposer des espaces d'échange et d'émotions, où se croisent, dans le cadre de notre programmation, mais aussi de nos accueils associatifs ou de nos actions culturelles, des enfants des écoles, des ados, des seniors, de jeunes parents, des entreprises, des élus, des responsables d'associations, des publics venus d'horizons les plus divers.

Plus généralement, pour les années à venir, l'objectif est d'orienter la programmation vers une culture partagée par le plus grand nombre en tenant compte de la diversité des populations et de renforcer les actions de médiation, notamment dans le cadre de conventions de résidence et de coproduction, avec le soutien de la DRAC et des autres partenaires institutionnels de l'Espace Rohan. Nous veillerons aussi à participer aux dispositifs s'adressant à ceux qui sont les plus éloignés de l'offre culturelle en favorisant l'accès aux spectacles des personnes en situation d'exclusion sociale ou professionnelle (en collaboration avec les centres d'action sociale ou l'Association Tôt ou T'Art), des handicapés ou encore des personnes âgées. L'Espace Rohan encouragera aussi l'accès aux spectacles des lycéens et des

jeunes déjà dans la vie active, notamment par la promotion des dispositifs Vitaculture et Carte Culture.

A l'instar des créateurs du Relais culturel, nous considérons toujours les jeunes -spectateurs et citoyens de demain- comme une cible prioritaire de notre action. Nous continuerons donc, dans la limite de nos possibilités financières, à proposer des spectacles aux enfants des écoles, IME, collèges et lycées du territoire. Nous désirons par ailleurs poursuivre l'irrigation d'un territoire principalement rural, et ayant plus difficilement accès aux productions artistiques professionnelles, à travers le festival "Mon Mouton est un Lion" dont les responsables politiques autant que les acteurs culturels de nombreuses communes ont souvent souligné l'importance et l'exemplarité. Le festival, à destination des jeunes et des familles, constitue en effet une véritable animation de territoire associant de nombreux partenaires (communes, communautés de communes, associations...) du Pays de Saverne, de l'Alsace Bossue, du Pays de la Zorn..., en invitant chaque année le spectacle vivant dans les théâtres, les salles socio-culturelles, les écoles, les crèches, les bibliothèques, dans la rue et les quartiers d'une douzaine de communes.

Enfin nous continuerons à travailler en synergie avec les autres acteurs culturels de la région, notamment au sein du Réseau des Scènes du Nord-Alsace dont l'Espace Rohan est un acteur essentiel (festival innovant Décalages, coproductions et actions de médiation d'envergure à destination des collèges et lycées de la région, dans le cadre d'appels à projet...), réseau présidé pour les 3 années à venir par le Relais culturel savernois.

Enfin l'Espace Rohan poursuivra aussi son soutien au théâtre amateur, notamment par la coproduction des spectacles du Théâtre de la Licorne, son soutien aux multiples projets menés avec l'Ecole municipale de Musique, ses collaborations avec diverses associations locales (Orchestre d'Harmonie de Saverne, Ecoles de danse, chorales...) ou régionales : Festival d'Art Sacré, ADIAM, AJAM (Association des jeunes artistes musiciens), et plus généralement participera aux animations culturelles proposées par la Ville de Saverne.

D. LES AXES DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

1. Programmation de spectacles tout public : la saison de l' Espace Rohan

L'objectif est de permettre aux populations du territoire d'accéder, dans un lieu de proximité, au spectacle vivant sous toutes ses formes, en proposant une programmation alliant exigence de qualité artistique et accessibilité à un large public et d'offrir des spectacles aux esthétiques variées et des créations innovantes.

Les propositions artistiques seront soigneusement choisies, avec des œuvres du répertoire classique ou contemporaines, par des artistes (du seul en scène aux grands formats) qui évoquent le monde d'aujourd'hui, qui parlent de nous et des autres, qui questionnent les grands sujets de société.

Une programmation dense d'une trentaine de spectacles tout public par saison, à la croisée du divertissement et de l'engagement qui ne renie rien, orientée vers une culture partagée par le plus grand nombre et tenant compte de la diversité des populations et de leurs attentes. Une attention particulière sera portée en direction des personnes en situation de handicap ou en difficulté sociale.

2. Le festival Mon Mouton est un Lion, projet de territoire & la programmation jeune public

L'objectif est de participer à l'éveil artistique des enfants dès leur plus jeune âge jusqu'à l'adolescence tout particulièrement en leur permettant de fréquenter le spectacle vivant de

qualité et adapté à leur âge. Ainsi, tout au long de l'année, des spectacles jeune public en matinée les mercredis ou samedis et au moment du festival Mon mouton est un Lion complètent les diverses propositions familiales en soirée également accessibles au jeune public.

Pierre angulaire du projet jeune public, véritable projet de territoire, Mon Mouton est un Lion associé de nombreux partenaires (communes, communautés de communes, associations...) du Pays de Saverne, de la Petite-Pierre, de l'Alsace Bossue et du Pays de la Zorn pour apporter le spectacle vivant au plus près des habitants ; action culturelle décentralisée, fédérant de nombreux partenaires, le festival propose une soixantaine de représentations dans les théâtres, les salles socio-culturelles, les écoles, les bibliothèques, les crèches, dans la rue et les quartiers. Présent dans une douzaine de communes, il permet aussi la rencontre entre les générations, entre amateurs et professionnels, la restitution du travail d'ateliers artistiques, propose une scène ouverte aux jeunes talents amateurs et diverses actions de sensibilisation autour du spectacle vivant.

Des journées festives à destination d'un public familial accueillent un panel de la création contemporaine européenne, entre spectacles en salle, déambulations et spectacles de rue. Ainsi, pendant la saison tout comme au moment du Festival, nous essayons de donner aux plus jeunes les outils pour aller au théâtre, mais aussi pour comprendre le monde, analyser et faire la part des choses.

3. Programmation en temps scolaire & les spectacles et actions à destination des collégiens

L'objectif est de participer à l'éveil artistique des enfants des établissements scolaires de la région, de la petite enfance au lycée, en leur facilitant l'accès au spectacle vivant professionnel en temps scolaire. Une attention particulière sera donnée aux publics des établissements médico-sociaux (IME).

Dans le cadre d'une dizaine de propositions artistiques aux esthétiques différentes (théâtre, musiques, danse, cirque, arts plastiques, images&vidéo, marionnettes...), la programmation veillera à inclure chaque saison plusieurs représentations ouvertes aux collèges du territoire (une quinzaine d'établissements).

Des dossiers pédagogiques et des actions d'accompagnement aux spectacles (interventions du metteur en scène ou de comédiens, ateliers d'écriture ou de pratique artistique...) seront régulièrement proposés aux classes. Ils peuvent être complétés par des visites du théâtre, des rencontres avec l'équipe de l'Espace Rohan, voire des prestations sur scène par les élèves (notamment dans le cadre de la Semaine des Arts à l'Ecole).

4. Soutien à la création et aux compagnies régionales

L'objectif est de soutenir les compagnies installées dans le Bas-Rhin par l'intermédiaire d'une résidence-crédation : permettre à une compagnie régionale de bénéficier d'un apport en coproduction et d'un pré-achat de ses spectacles, la faire bénéficier d'un lieu permanent de répétition, d'un soutien technique à la création en personnels et matériels (plateau du théâtre, aide logistique et en communication).

Au-delà des moyens financiers et des apports en industrie mis à disposition de l'équipe artistique, la collaboration sur une ou plusieurs années doit également permettre un accompagnement dans la professionnalisation de la compagnie, avec des temps d'échanges autour des contraintes et des méthodes de travail, un regard sur les créations en cours et un tremplin pour leur diffusion ultérieure.

Par ailleurs l'Espace Rohan programmera chaque saison au minimum 5 spectacles de compagnies de théâtre ou formations musicales bas-rhinoises, incluant si possible une proposition autour du dialecte et de la culture alsacienne et au moins une création d'une Cie régionale en pré-achat.

5. Résidence et permanence artistique & les ateliers de pratique artistique

L'objectif est de former les publics dans divers registres artistiques et de permettre la rencontre entre des artistes professionnels (comédiens, musiciens, circassiens, danseurs, marionnettistes...) et les publics ou pratiquants amateurs, par la mise en place d'actions de sensibilisation autour du projet artistique d'une compagnie et l'intervention des artistes en amont et en aval d'un spectacle.

Les actions de médiation en direction des adultes, adolescents ou scolaires et/ou favorisant les échanges entre les équipes professionnelles et les amateurs pourront prendre des formes diverses : ateliers d'écriture et/ou de pratiques artistiques (théâtre, conte, chant, danse...), lecture publique, rencontre avec un auteur contemporain, entraînements publics, stages pluridisciplinaires, présentation de travail d'étape, petites formes artistiques chez l'habitant, représentation insolite ou hors les murs, écriture collaborative...

Des ateliers annuels (atelier théâtre adulte ou junior, soutien à des ateliers lycéens ou collégiens...) et des formations ou laboratoires à destination d'artistes professionnels peuvent également être proposés dans le cadre d'une résidence artistique de territoire par exemple. Des formations dans le cadre d'une Ecole du spectateur seront si possible mis en place en partenariat avec la Drac et le Rectorat : formation à l'analyse chorale d'une représentation d'un spectacle vivant programmé à l'Espace Rohan pour les enseignants des collèges et lycées, projets Acmissa...

6. Actions de développement culturel avec des partenaires éducatifs, culturels et associatifs

En collaboration avec les collectivités locales (communes et communautés de communes) et les partenaires sociaux et éducatifs, il s'agit de développer des projets artistiques en synergie avec les autres acteurs culturels du territoire. L'objectif est aussi d'encourager les pratiques amateurs en les accompagnant et en leur offrant un accès à la scène dans des conditions professionnelles.

Ainsi l'Espace Rohan co-construit divers projets, notamment :

- avec la Fédération des Théâtres Alsaciens et le TAS (Théâtre alsacien de Saverne)
- avec les théâtres amateurs de langue française du territoire : Cie du Marque Page de Dettwiller, Théâtre de la Licorne de Saverne, Cie de l'Ourdi de Sarrebourg
- avec l'Ecole de Musique de Saverne : Département de Musique Actuelles Amplifiées, classe de percussions...
- avec les ateliers théâtre du Lycée Leclerc et du Collège Sources de Saverne
- avec l'Inspection de l'Éducation nationale : projet «Arts à l'École»
- avec le Festival d'Art Sacré de Saverne et sa Région...

Le Relais culturel apportera également son soutien aux associations locales (Orchestre d'Harmonie, Ecoles de danse, chorales,...), ainsi qu'aux projets d'animation culturelle initiés par la Ville de Saverne.

A Saverne, le 16 août 2016

Claude Forst,
Directeur de l'Espace Rohan, Relais culturel de Saverne

Annexe 3 - Projet de budget du Relais Culturel

| |
|---|
| RELAIS CULTUREL DE SAVERNE - PROJET DE BUDGET - 2016- 2018 |
|---|

| CHARGES (€ HT) | 2016 * | 2017 | 2018 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Frais de personnel | 412 000 | 404 000 | 406 000 |
| Achats de spectacles & action culturelle | 308 000 | 285 000 | 288 000 |
| Autres frais de fonctionnement et d'entretien | 117 000 | 111 000 | 112 000 |
| TOTAL DES CHARGES | 837 000 | 800 000 | 806 000 |
| Emplois des contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition, ...) | - | - | - |
| TOTAL GENERAL | 837 000 | 800 000 | 806 000 |

| PRODUITS (€ HT) | 2016 | 2017 | 2018 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Conseil Départemental 67 | 81 500 | 73 000 | 75 000 |
| Conseil Régional | 22 000 | 22 000 | 22 000 |
| Commune de Saverne | 423 000 | 408 000 | 411 000 |
| Communauté de Communes | - | - | - |
| Etat (DRAC...) | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Autres subventions | 12 000 | 12 000 | 12 000 |
| TOTAL SUBVENTIONS TTC | 548 500 | 525 000 | 530 000 |
| Recettes des spectacles | 245 000 | 227 000 | 228 000 |
| Partenaires privés | 26 000 | 30 000 | 30 000 |
| Autres recettes | 17 500 | 18 000 | 18 000 |
| TOTAL DES PRODUITS | 837 000 | 800 000 | 806 000 |
| Contributions volontaires en natures | - | - | - |
| TOTAL GENERAL | 837 000 | 800 000 | 806 000 |

* Budget 2016 validé par le CA de l'Espace Rohan en décembre 2015

Annexe 4 - Indicateurs d'évaluation

| Relais Culturel de Saverne | Saison xx/xx |
|----------------------------|--------------|
| Régime | |
| Capacité | |
| Nombre d'ETP | |

| Objectifs | Indicateurs |
|-----------|-------------|
|-----------|-------------|

| 1. Programmation artistique de qualité et diversifiée | | | |
|---|---|--|---|
| | Nombre d'abonnés | | |
| | Nombre de spectateurs | (précision : TP, JP, SC) | |
| Minimum 10 spectacles professionnels par saison | Nombre de spectacles | | |
| Favoriser la diversité esthétique des spectacles de la programmation | Nombre de spectacles/représentations par esthétique (théâtre, danse, musique classique, musique contemporaine, musiques actuelles, arts du cirque, arts de rue, bilinguisme, propositions innovantes) | Nombre de spectacles (précision : TP, JP, SC) | Nombre de représentations (précision : TP, JP, SC) |
| Favoriser la pratique artistique au quotidien dans différentes thématiques | Intitulé, domaine, encadrement, compagnie bas-rhinoise, résidence, durée, public, nombre de participants, lieu, coûts par participant, partenaires | (Atelier n°1) | (Atelier n°2) |

| 2. Responsabilité envers le territoire et les publics | | |
|--|---|--|
| i. Prise en compte dans la programmation des projets locaux professionnels et amateurs | | |
| Programmer au moins 4 spectacles de compagnies ou de formations musicales bas-rhinoises par saison, notamment autour du dialecte et de la culture alsacienne | Nombre de compagnies bas-rhinoises dans la programmation | |
| Encourager les pratiques amateurs en les accompagnant et en leur offrant un accès à la scène dans des conditions professionnelles | Liste des projets accompagnés, publics concernés, type d'accompagnement | |
| ii. Prise en compte des publics prioritaires | | |

| | | |
|--|---|--|
| Proposer au moins une action par saison pour chacun des différents publics | Par public : intitulé, durée, esthétique, encadrement, lieu, coût par participant, résidence, compagnie bas-rhinoise, partenaires, nombre de participants | |
| iii. Travail en faveur d'une dynamique de territoire | | |
| Travailler en collaboration avec les collectivités locales ou avec des partenaires éducatifs, culturels et associatifs | Liste des partenaires et des actions | |
| Programmer au moins une résidence artistique par saison avec un artiste ou une compagnie proposant des actions culturelles | Nombre, durée de la résidence, esthétique et actions culturelles associées | |
| Encourager à l'implication des habitants du territoire autour de projets participatifs | Intitulé, durée, esthétique, encadrement, lieu, coût par participant, résidence, compagnie bas-rhinoise, partenaires, nombre de participants | |
| Accueillir des compagnies en résidence de création | Nombre, durée de la résidence et esthétique | |
| Proposer des actions de sensibilisation aux habitants du territoire (rencontre avec des artistes, visite de site, présentation de la saison culturelle, ...) | Actions, publics, lieux, durée | |
| Proposer des actions hors-les-murs | Lieux, publics, nombre de représentations et actions culturelles associées | |
| Autres actions en faveur d'une dynamique de territoire (actions dans des entreprises, formation d'enseignants, projets transgénérationnels, ...) | Actions, publics, lieux, durée | |

| | |
|--|--|
| 3. Informations complémentaires | |
| Lien avec le Département concernant la dynamique de territoire | |
| Points forts du Relais Culturel | |
| Points de fragilité du Relais Culturel | |
| Les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du cahier des charges | |
| Evolutions (mutualisation, évolutions institutionnelles...) | |